

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

Mairie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. François VERGNE, Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Jean-Marc VARIN, Thérèse LANGE, Stéphane LECHANOINE, Magali BAZIRE, Fabienne LENOËL, Annick JOUFLINEAU, Raymond GIRARD, Johanny LALANNE

Absentes excusées : MM. Françoise LOQUET, Anne-Marie RABEC

Date des convocations : 7 décembre 2018

Date d'affichage : 20 décembre 2018

Mme Magali BAZIRE remplit les fonctions de secrétaire.

Madame Anne-Marie RABEC, conseillère municipale de la commune de Saint-Clair-sur-l'Elle, empêchée d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Thérèse LANGE pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Autorisation pour signer les conventions avec Saint-Lô Agglo

DÉLIBÉRATION 2018 - N°12/01 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 : CRÉATION D'EMPLOIS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 17 janvier au 16 février 2019 ;

Ceux-ci passeront dans chacun des foyers.

Les agents recenseurs devront, au préalable, effectuer deux sessions de formation et une tournée de reconnaissance à compter du 7 janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'emplois de non-titulaires pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 7 janvier 2019 au 16 février 2019.

DÉLIBÉRATION 2018 - N°12/02 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 : RECENSEMENT DES AGENTS RECENSEURS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prochain recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019 ;

La commune prépare et réalise l'enquête de recensement et reçoit à ce titre une dotation forfaitaire qui s'élèvera pour 2019 à 1672 €. Une dotation en baisse par rapport à 2014 (1930 €) du fait que les agents recenseurs devront proposer systématiquement aux personnes la réponse par Internet. De plus, un ordinateur sera mis en place à la mairie pour les personnes n'ayant pas Internet.

Monsieur Nicolas LE FEIVRE a été nommé coordonnateur communal pour préparer les opérations de recensement, en étroite collaboration avec le superviseur de l'INSEE.

La commune est découpée en deux secteurs. A chaque secteur, appelé district, sera affecté un agent chargé d'effectuer l'enquête de recensement. Il s'agit de Mme BOSCHER Pauline et Madame Emilie PLANCHENAULT.

Il convient donc de fixer leur rémunération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe leur rémunération brute comme suit :

- Bulletin individuel : 0.52 €
- Feuille de logement : 1.30 €
- Fiche de logement non enquêté : 1.30 €
- Formation : 6h x tarif du SMIC horaire en vigueur
- Repérage :
 - o District 5 : 5 h x tarif du SMIC horaire en vigueur
 - o District 6 : 5 h x tarif du SMIC horaire en vigueur
- Indemnités fin de mission : 350 € brut maximum/agent

Les frais de déplacements kilométriques seront remboursés en fonction du barème prévu dans la circulaire en vigueur du Centre de Gestion de la Manche ou sur justificatif du coût de location d'un vélo électrique.

DÉLIBÉRATION 2018 - N°12/03 : MARCHÉ AMÉNAGEMENT DES RUES SIRE DE CREULLY ET DES JARDINS : COMPOSITION DE LA COMMISSION AD'HOC

Madame le Maire fait part que l'avis d'appel public à la concurrence, pour le marché de travaux pour l'aménagement des rues Sire de Creully et des jardins, a été publié dans la Manche Libre le 14/12/2018, sur le site Internet : e-marchespublics.com

La date limite de réception des candidatures est fixée au jeudi 24 janvier 2019 à 12h00.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de mettre en place une commission «ad hoc » pour ouvrir les plis.

Après en avoir délibéré, la commission « ad hoc » est composée de :

Présidente : Madame Maryvonne RAIMBEAULT

Vice-Président suppléant : Monsieur Serge ANFRAY

Membres titulaires : Monsieur Raymond GIRARD, Monsieur Johanny LALANNE, Madame Fabienne LENOËL, Monsieur Jean-Marc VARIN.

L'ouverture des plis est fixée au vendredi 25 janvier à 9h00. Les travaux commenceront au printemps.

DÉLIBÉRATION 2018 - N°12/04 : LOTISSEMENT « BOCAGE DE L'ELLE » : EFFACEMENT DE LIGNE ÉLECTRIQUE SUR RÉSEAU HTA

Madame le Maire rappelle la présence d'une ligne électrique aérienne HTA traversant la parcelle AD 140. Un devis a été demandé à Enedis pour effacer la ligne. Le devis s'élève à 11 395.69 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

DÉLIBÉRATION 2018 - N°12/05 : LOGEMENTS LOCATIFS MEUBLÉS POUR LES JEUNES AU-DESSUS DE LA POSTE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL

Madame le Maire rappelle la délibération 2018 - N°11/02 du 27 novembre 2018 approuvant le projet de 3 logements locatifs meublés pour les jeunes au-dessus de la Poste et l'estimation faite par les architectes pour les travaux, la maîtrise d'œuvre, le diagnostic amiante-plomb et la mission SPS soit un montant global estimé à 305 912.70 € HT. Les meubles ne sont pas compris dans cette estimation.

Madame le Maire informe que la commune peut prétendre à une subvention au titre de la

Dotation de Soutien à l'Investissement Local sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement global de 305 912.70 € HT
- Sollicite une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- Prévoit le financement de l'opération ainsi :
 - Subvention escomptée
 - Autres subventions en cours (conseil départemental, Région, Leader)
 - Fonds disponibles au budget
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier

DÉLIBÉRATION 2018 - N°12/06 : LOGEMENTS LOCATIFS MEUBLÉS POUR LES JEUNES AU-DESSUS DE LA POSTE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION

Madame le Maire rappelle la délibération 2018 - N°11/02 du 27 novembre 2018 approuvant le projet de 3 logements locatifs meublés pour les jeunes au-dessus de la Poste et l'estimation faite par les architectes pour les travaux, la maîtrise d'œuvre, le diagnostic amiante-plomb et la mission SPS soit un montant global estimé à 305 912.70 € HT. Les meubles ne sont pas compris dans cette estimation.

Madame le Maire informe que la commune peut prétendre à une subvention au titre du Fonds régional d'Aide au Développement des Territoires (FRADT) sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement global de 305 912.70 € HT
- Sollicite une subvention au titre du FRADT
- Prévoit le financement de l'opération ainsi :
 - Subvention escomptée
 - Autres subventions en cours (conseil départemental, DSIL, Leader)
 - Fonds disponibles au budget
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier

DÉLIBÉRATION 2018 - N°12/07 : LOGEMENTS LOCATIFS MEUBLÉS POUR LES JEUNES AU-DESSUS DE LA POSTE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA MSA

Madame le Maire rappelle le projet de 3 logements locatifs meublés pour les jeunes au-dessus de la Poste. Madame le Maire informe qu'il est possible d'obtenir une subvention de la MSA pour le mobilier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une aide sur le mobilier auprès de la MSA
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier

DÉLIBÉRATION 2018 - N°12/08 : CONCERT JAZZ DANS LES PRÉS : CONDITIONS ET CONVENTION

Le service de dynamisation culturelle en milieu rural de Saint-Lô Agglo a proposé à Madame le Maire d'accueillir un des 9 spectacles de jazz dans les prés en 2019.

La commune doit fournir : le lieu de représentation avec un minimum de 100 chaises, un repas chaud pour 10 personnes (artistes + techniciens).

La mairie doit s'engager à reverser 50 % du montant du concert à Saint-Lô Agglo, environ 400 €.

Un verre de l'amitié peut être offert à l'issue de la représentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal est favorable à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer la convention.

DÉLIBÉRATION 2018 - N°12/09 : COMMÉMORATION DU 75^{ème} ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement d'une subvention de 400 € à l'association du Mur du Souvenir pour l'organisation des cérémonies de commémorations du 75^{ème} anniversaire du débarquement, le 4 juin 2019.

DÉLIBÉRATION 2018 - N°12/10 : SAINT-LÔ AGGLO : AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite aux transferts des compétences sports et assainissement à Saint-Lô Agglo au 1^{er} janvier 2014, des agents de la commune sont mis à disposition de Saint-Lô Agglo. La commune règle également des charges à caractère général (matériel, fournitures,...). La commune met aussi à disposition du personnel communal pour l'entretien des locaux de Saint-Lô Agglo occupés par le REPAM et le service Enfance-Jeunesse, pour la vente des cartes kiosk.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer toutes conventions avec Saint-Lô Agglo notamment les conventions de mise à disposition de services pour :

- la compétence sport
- la compétence assainissement
- l'entretien des locaux du REPAM
- l'entretien des locaux des animateurs enfance-jeunesse-sports
- la location de vélos à assistance électrique
- la vente des cartes Kiosk

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Fêtes de fin d'année :
 - Marché de Noël :

Le marché de Noël, organisé par l'Inter-Associations le vendredi 21 décembre, sera placé essentiellement derrière la mairie et sur la partie droite de la place de la 29^{ème} division US. La circulation et le stationnement y seront interdits sauf pour les exposants sur cette partie. Par contre, un arrêté municipal a été pris pour autoriser la circulation en double sens sur la partie gauche de la place de la 29^{ème} division US.

Il sera possible de rencontrer le père Noël qui sera installé sous le kiosque en bois derrière la mairie.

- Illuminations :

Madame le Maire et le Conseil Municipal félicitent et remercient toute l'équipe qui a installé les illuminations pour les fêtes de fin d'année.

- Commerçants ambulants :
 - Marché hebdomadaire :

Madame le Maire informe que le marché prévu le 25 décembre est décalé au 24 décembre et le 1^{er} janvier au 31 décembre. Le maraîcher et le primeur seront présents. Un employé communal sera présent ces lundis pour organiser et nettoyer le marché.

- Rôtisserie/friterie :

Madame le Maire informe de la demande d'un rôtisseur/friterie pour le jeudi soir. Le Conseil Municipal n'observe pas d'objections.

- Columbarium :

Madame le Maire fait part qu'il reste qu'une seule case de libre au niveau du columbarium. Pour pallier à la demande croissante et en attendant de revoir l'aménagement plus global du cimetière, Madame le Maire a signé un devis pour la fourniture et la pose d'une colonne avec 3 cases pour un montant de 1940 € TTC pour compléter le columbarium existant.

- Réunions :
 - PLUi Saint-Lô Agglo : permanence pour les agriculteurs les 7, 8, 9 janvier 2019 en mairie

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.